



Renouvellement cdd - requalification ?

Par **cavamerci**, le **02/12/2010** à **19:26**

Bonjour,

J'ai intégré une entreprise mi juillet 2010, en interim.

Puis ils m'ont proposé un CDD de 4 mois de début septembre à fin décembre.

J'ai un Master, environ 1an d'expérience avant d'entrer dans cette société.

La classification de mon contrat :

Niveau IV

Echelon 2

Coeff. 270

Pour un poste de technicien en bureau d'études (à mon gout je fais un peu plus qu'un technicien, mais pas autant qu'un ingé dans ce même bureau...bref)

Arrivant bientôt en fin de contrat, ils vont surement me le prolonger d'un an je pense.

Bon ils sont dans leur droit ça je le sais, mais puis-je renégocier mon contrat en cas d'avenant ?

Et si oui que puis-je réclamer en coeff. et/ou salaire etc...

Histoire que j'en demande pas trop ou que je ne me fasse pas avoir.

Merci

Par **Caro**, le **03/12/2010 à 07:33**

Bonjour,

Si vous avez enchaîné un CDD juste après un contrat d'intérim, cette opération n'est peut-être pas autorisée car l'employeur devait respecter un délai de carence. Vous pourriez alors demander la <http://www.easycdd.com/Legislation/Requalification-CDD-en-CDI>.

Mais apparemment, votre question n'est pas là. Lors du <http://www.easycdd.com/Legislation/Vie-du-contrat-suivi-incidents/Le-renouvellement-du-contrat>, comme vous avez le droit de refuser le renouvellement, vous pouvez à cette occasion renégocier vos conditions de statut et de rémunération, rien ne l'empêche.

Par **cavamerci**, le **03/12/2010 à 18:05**

Non ils ont le droit. 1 mois et demi d'interim puis cdd de 4 mois sur un autre poste.

Ma question c'était plutôt que puis-je demander de raisonnable ? niveau salaire ou qualification de poste en fonction de mon niveau d'études.